

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du FINISTERE
Arrondissement de MORLAIX
Canton de LANDIVISIAU
Commune de LANDIVISIAU

Arrêté n° 2022/233
Portant sur la modification du stationnement rue Saint GUENAL à l'occasion
De travaux de coulage de béton

Le Maire,

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,
VU l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,
VU l'article R 610-5° du code pénal,
VU la demande de Monsieur Alan LE CAHAREC, Ets LALOUER-BOUCHER, en date du
12/07/2022,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie
publique,

ARRÊTE

Article premier : le stationnement sera interdit rue St GUENAL, sur les trois alvéoles de
stationnement situées face à l'immeuble numéroté 12 de ladite-rue, le vendredi 22 juillet 2022 à
partir de 8 heures jusqu'à la fin des travaux.

Article deux : la mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par
les services techniques municipaux.

Article trois : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut
être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet
www.telerecours.fr. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de LANDIVISIAU
et transmis au Codis 29.

Article quatre : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la
Brigade de Gendarmerie, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun
en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Landivisiau, le 16/07/2022

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué,

Louis SALIOU
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Pascal NANTEL



Compte tenu de la publication le

Fait à Landivisiau le.....

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

Pascal NANTEL

HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail : landivisiau@ville-landivisiau.fr / Internet : www.landivisiau.bzh